



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
16, RUE BORDE  
13357 MARSEILLE CEDEX 20  
TÉLÉPHONE : 04.91.17.91.17  
DRFP13@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

**POUR NOUS JOINDRE :**

Pôle Gestion publique  
Division France Domaine  
Service des évaluations  
16, RUE BORDE  
13357 MARSEILLE CEDEX 20  
Affaire suivie par : Zineb CHIGRI  
Téléphone : 04 42 37 54 29  
Télécopie : 04 42 37 54 08  
Mail : drfp13.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr  
AVIS N° 2015-037V1225

DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE  
DIRECTION DES ROUTES  
A l'attention de Mme BICIACCI  
BP 60249  
13 698 MARTIGUES

La parcelle AL 6  
ne figure pas sur  
l'évaluation Fc Do.  
Située en zone N, elle  
a été estimée à 1€/m<sup>2</sup>  
comme ttes celles de cette  
zone

155 m<sup>2</sup>  
x 1 €  
155 €  
1 parcelle.

**CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES**

**AVIS DU DOMAINE**

(Valeur vénale)

(art L. 1311-9 à L. 1311-12 et R. 1311-3 à R. 1311-5 du CGCT)

**1. Service consultant : Département des Bouches-du-Rhône**

Affaire suivie par : Marie-Paule Biciacci

**2. Date de la consultation : 04/04/2015**

**Dossier reçu le : 15/04/2015**

**Dossier complété le : 15/04/2015**

**Visite le : Bien non visité**

**3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :**

- Projet de cession à titre gratuit à la commune de La Fare Les Oliviers
- Détermination de la valeur vénale du bien

**4. Propriétaire présumé : Département des Bouches-du-Rhône**

**5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**

**Commune de LA FARE LES OLIVIERS**

**Adresse : Avenue du Général de Gaulle**

**Cadastre : Cf tableau ci après**

**Descriptif : Délaissés de voirie**

**Superficie totale : 2 398 m<sup>2</sup>**

**5 a. Urbanisme : P. L. U. : UC, N et IAU**

**6. Origine de propriété : ancienne et/ou sans incidence sur l'évaluation**

CA 1231/15

7. Situation locative : bien présumé libre de toute location ou occupation.

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

La valeur vénale du bien dont il s'agit, présumé libre de toute location ou occupation, est établie à :

**271 885 € HT**

(Deux cent soixante et onze mille huit cent quatre vingt cinq euros hors taxes)

Se décomposant comme suit :

Parcelles	Superficie en m <sup>2</sup>	Zonage PLU	Valeur vénale
AD 465	102	UC	13 280 €
AE 222	44	N	44 €
AE 235	135	UC	17 550 €
AE 236	73	UC	9 490 €
AE 263	67	UC	8 710 €
AE 264	8	UC	1 040 €
AE 274	48	UC	6 240 €
AE 282	507	UC	65 910 €
AE 309	39	UC	6 070 €
AE 315	11	UC	1 430 €
AE 316	70	UC	9 100 €
AE 322	51	UC	6 630 €
AH 246	29	UC	3 770 €
AH 247	32	1AU	2 112 €
AH 249	31	1AU	2 046 €
AH 252	31	1AU	2 046 €
AH 253	47	1AU	3 102 €
AH 305	149	N	149 €
AH 306	46	N	46 €
AH 360	41	UC	5 330 €
AH 361	34	UC	4 420 €
AH 364	17	UC	2 210 €
AM 27	70	UC	9 100 €
AM 28	71	UC	9 230 €
AM 29	100	UC	13 000 €
AX 39	197	UC	25 610 €
AX 55	42	UC	5 460 €
AX 56	90	UC	11 700 €
AX 60	47	UC	6 110 €
AX 61	169	UC	21 970 €
<b>TOTAL</b>	<b>2398</b>		<b>271 885 €</b>

mm cédés à la commune.

259 225 €

27 parcelles.

11. Réalisation d'accords amiables :

12. Observations particulières :

**Indications sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme (non fournies).**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par France Domaine (art. R 1212-1 du CG3P).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire (s) concerné (s).

A Aix-en-Provence, le 24 juillet 2015

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directrice Régionale des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,  
L'Inspecteur des Finances Publiques

Zineb CHIGRI

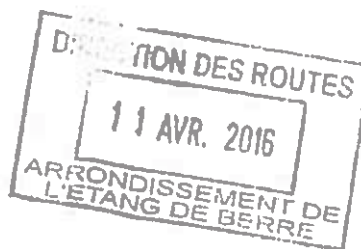


DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
16, RUE BORDE  
13357 MARSEILLE CEDEX 20  
TÉLÉPHONE : 04.91.17.91.17  
DRFIP13@CGFIP.FINANCES.GOUV.FR

**POUR NOUS JOINDRE :**

Pôle Gestion publique  
Division France Domaine  
Service des évaluations  
16, RUE BORDE  
13357 MARSEILLE CEDEX 20  
Affaire suivie par : Zineb CHIGRI  
Téléphone : 04 42 37 54 29  
Télécopie : 04 42 37 54 08  
Mail : drfip13.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr  
AVIS N° : 2016-037V0600  
Dossier connexe : 2015-037V1225

DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE  
DIRECTION DES ROUTES  
A l'attention de Mme BICIACCI  
BP 60249  
13 698 MARTIGUES



**CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES**

**AVIS DU DOMAINE**

(Valeur vénale)

(art L. 1311-9 à L. 1311-12 et R. 1311-3 à R. 1311-5 du CGCT)

**1. Service consultant : Département des Bouches-du-Rhône**

*Affaire suivie par : Marie-Paule Biciacci*

**2. Date de la consultation : 04/03/2016**

**Dossier reçu le : 09/03/2016**

**Dossier complété le : 09/03/2016**

**Visite le : Bien non visité**

**3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :**

- Projet de cession à titre gratuit à la commune de La Fare Les Oliviers
- Détermination de la valeur vénale du bien

**4. Propriétaire présumé : Département des Bouches-du-Rhône**

**5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**

**Commune de LA FARE LES OLIVIERS**

Adresse : Avenue du Général de Gaulle

Cadastre : AE 237 et AH 244

Descriptif : Délaissés de voirie

Superficie totale : 1 232 m<sup>2</sup>

5 a. Urbanisme : P. L. U. : UC et N

6. Origine de propriété : ancienne et/ou sans incidence sur l'évaluation

7. Situation locative : bien présumé libre de toute location ou occupation.

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

La valeur vénale du bien dont il s'agit, présumé libre de toute location ou occupation, est établie à :

5 231 C HT

(Cinq mille deux cent trente et un euros hors taxes)

Se décomposant comme suit :

Parcelles	Superficie en m <sup>2</sup>	Zonage PLU	Valeur vénale
AE 237	31	UC	4 030 €
AH 244	1201	N	1 201 €
TOTAL	1232		5 231 €

2 parcelles.

11. Réalisation d'accords amiables :

12. Observations particulières :

**Indications sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme (non fournies).**

*L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.*

*Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.*

*Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par France Domaine (art. R 1212-1 du CG3P).*

*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire (s) concerné (s).*

A Aix-en-Provence, le 30 mars 2016

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directrice Régionale des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,  
L'Inspecteur des Finances Publiques

Zineb CHIGRI